



Parc photovoltaïque de Saint-Benoît-la-Forêt



Infos clés

Parc photovoltaïque au sol
Puissance : 2,83 MW
Production : 3090 MWh/an
Investissement total : 2,8 M€
Mise en service : 2023



+ d'info sur le label :
<https://energie-partagee.org/label>

Les dates clés

2013	Obtention du permis de construire initial par le Groupe IEL
Fév 2018	Structuration du collectif citoyen EnRCR
Avr 2022	Signature du bail par Soleil des Petites Landes 37 avec la mairie
Sept 2022	Début des travaux de construction du parc
Juin 2023	Raccordement au réseau électrique et mise en service



Présentation

Du projet privé à la mobilisation citoyenne

Le parc photovoltaïque « Soleil des Petites Landes 37 », à Saint-Benoît-la-Forêt (Indre-et-Loire), est un projet citoyen qui n'aurait jamais dû voir le jour. C'était sans compter sur une poignée d'irréductibles habitants, bien décidés à créer le premier parc photovoltaïque citoyen de la région Centre-Val de Loire.

En 2013, le Groupe IEL obtient un permis de construire pour un parc photovoltaïque sur un Centre d’Enfouissement Technique (CET) situé sur la commune de Saint-Benoît-la-Forêt. Mais, faute d’obtention d’un tarif de rachat de l’électricité, le développeur se retire en 2017. Grâce au Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, qui travaille à des sujets de transition énergétique sur le territoire, un petit groupe de citoyens apprend l’existence du projet. Germe l’idée un peu folle de le reprendre, alors même qu’aucun d’entre eux n’a jamais porté d’initiative similaire. Malgré leur petit nombre, ils sont déterminés à prouver qu’un tel projet est réalisable localement.

Un pari réussi

Toujours soutenus par le parc naturel régional, ils récupèrent l’étude d’IEL et le permis de construire initial, qui leur sont transférés gracieusement par la mairie contre la promesse d’un projet d’énergie renouvelable citoyen. Dans la foulée, une promesse de bail est signée avec la commune. Il faut à présent mobiliser des citoyens prêts à investir

dans la transition énergétique. Ces derniers sont recrutés à la faveur d’une série de réunions publiques organisées par le Parc naturel régional pour promouvoir l’installation de panneaux photovoltaïques chez les particuliers. Énergies Renouvelables Citoyennes en Rabelaisie (EnRCR) naît ainsi en février 2018, constituée de 50 adhérents. L’association part en quête d’un partenaire producteur d’énergies renouvelables. Après consultation de plusieurs acteurs, son choix se porte sur CVE, un producteur d’EnR indépendant français, ainsi qu’Énergie Partagée. EnRCR crée la SAS Rabelaisie Energies Vertes Ensemble 37 (REVE37), et collecte un peu plus de 140 000 € auprès des citoyens et des collectivités.

En avril 2022, la société de projet Soleil des Petites Landes 37 signe un bail de 40 ans avec la commune de Saint-Benoît-la-Forêt. Puis tout va très vite : à la fin de l’été, les travaux commencent. Ils seront achevés en moins de 10 mois, avec une mise en service dans la foulée. Pari gagné pour EnRCR, qui aura démontré qu’impossible n’est pas citoyen !



« C’était un projet un peu fou au départ. Personne ne pensait qu’on y arriverait, même pas la commune. Nous, on s’est dit qu’on ne pouvait pas rater une occasion pareille, on a sauté à pieds joints dedans. Et on a bien fait. »

Franck Pottier, co-président d’Énergies Renouvelables Citoyennes en Rabelaisie (EnRCR)

Les acteurs du projet

À l’origine du projet

Après le retrait du Groupe IEL, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, engagé dans la transition énergétique sur le territoire, a joué un rôle essentiel dans la dynamique du projet. Il a informé les habitants de son existence et suggéré un projet citoyen, négocié avec la commune de Saint-Benoît-la-Forêt le transfert des études et du permis de construire, et aidé les citoyens à se structurer en association. Une fois ces derniers constitués en SAS, il les a mis en relation avec un maître d’ouvrage (IMPULSION), chargé d’étudier le projet plus avant et de leur proposer des développeurs.

Du développement à la construction

Le collectif citoyen a porté le projet, négocié avec les développeurs pressentis les conditions d’une participation citoyenne, et organisé une levée de fonds locale via la SAS REVE37. CVE a apporté son expertise de producteur d’énergies renouvelables sur toute la chaîne de valeur (développement, co-financement, construction, exploitation). Énergie Partagée a investi dans la centrale (142 800 €), apporté son expérience en projets citoyens et mis EnRCR en réseau avec d’autres associations du territoire, pour les aider à monter en compétences. Le réseau a également joué le rôle de facilitateur entre CVE et les citoyens, qui n’avaient jamais

travaillé avec un producteur d'EnR. Les collectivités territoriales (la commune de Saint-Benoît-la-Forêt, le Département et la Communauté de communes Chinon Vienne et Loire) sont devenues actionnaires de la centrale via la SAS REVE37. La Région Centre-Val de Loire a soutenu le projet, en subventionnant les études à hauteur de 70 %.

En exploitation

CVE assure la maintenance et l'exploitation du site, qui comprend 5 304 panneaux d'une puissance de 535 Wc chacun. La revente d'électricité est assurée par un contrat lauréat de la CRE (engagement d'achat par EDF-OA pendant 20 ans).



Énergies Renouvelables et Citoyennes en Rabelaisie (EnRCR) s'est structurée en 2018 pour porter le projet. L'association a ensuite créé la SAS REVE37 pour entrer au capital de la société de projet Soleil des Petites Landes 37.



CVE est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables qui défend un modèle d'énergie territoriale décentralisée et veut favoriser les circuits courts. Sa raison d'être : « Mettre l'humain et la planète au cœur des énergies de demain. » CVE est société à mission et labellisée B Corp.



ÉNERGIE PARTAGÉE Le réseau **Énergie Partagée** accompagne, finance et fédère les projets citoyens de production d'énergies renouvelables et de maîtrise de l'énergie partout en France. Il a investi dans Soleil des Petites Landes 37.



Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, s'il n'est pas actionnaire du projet, a soutenu les citoyens dès l'origine en les aidant à se structurer et à se faire connaître. Le parc accompagne les acteurs du Val de Loire dans leur transition énergétique et la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial (PCAET).



Enedis développe, entretient et pilote le réseau de distribution de l'électricité sur 95 % du territoire français. Entreprise à mission, Enedis agit pour un service public de la distribution d'électricité innovant, performant et solidaire.

Un projet innovant

Petit collectif et grand projet

L'histoire de la centrale de Saint-Benoît-la-Forêt est d'abord celle de 4 à 5 citoyens, très actifs et déterminés, qui ont réussi à déplacer des montagnes et mener un projet d'envergure à la fois par la taille et l'investissement qu'il requérait (2,8 millions d'euros). Si la centrale construite est impressionnante, le projet est aussi pionnier en Centre-Val de Loire, puisqu'il s'agit du premier parc photovoltaïque citoyen de la région.

Un mariage à trois réussi

Au sein de cette gouvernance tripartite, les trois actionnaires (les citoyens via la SAS REVE37, CVE et Énergie Partagée) travaillent intelligemment ensemble pour prendre des décisions. Le pacte d'associés est structuré de manière à assurer l'intégration systématique des citoyens à la conduite du projet. Ces derniers ont appris à travailler avec un partenaire développeur sur un projet d'EnR, une première pour eux.



« Ce qu'on retient, évidemment, c'est ce côté petit collectif citoyen et gros projet, qui pourtant paraissait une équation impossible. Sans expérience, le collectif s'est lancé dans l'aventure, et c'est sûrement parce qu'il ne savait pas que c'était impossible qu'il a réussi ! »

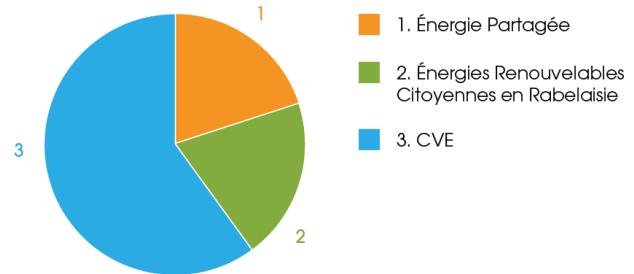
Raphaël Mercey, Chargé du développement territorial Centre-Val de Loire pour Énergie Partagée

Des négociations citoyennes exemplaires

La centrale Soleil des Petites Landes incarne un projet piloté par et pour les citoyens. Grâce à la promesse de bail accordée par la mairie, ces derniers ont pu conserver la maîtrise du foncier et sélectionner eux-mêmes leur partenaire industriel. Le montant du loyer, plus accessible que celui initialement proposé par un développeur privé, a renforcé la viabilité du projet. Enfin, le pacte d'actionnaires place les citoyens au cœur de la gouvernance pendant les 40 années d'exploitation, tout en leur accordant la priorité en cas de cession de parts par CVE.

Répartition du capital

La société de projet Soleil des Petites Landes 37 est détenue par trois acteurs. La SAS REVE37, issue du collectif citoyen EnRCR, détient 20 % du capital social. Énergie Partagée Investissement détient également 20 %. CVE détient les 60 % restants.



Gouvernance

La gouvernance de la société de projet est tripartite. Les décisions sont prises en comité stratégique (au moins deux par an) nécessitant l'accord de 3 voix. CVE dispose de deux voix, le collectif citoyen (via REVE37) dispose d'une voix, de même qu'Énergie Partagée. Cela implique que chaque décision stratégique est prise en étroite collaboration entre les trois actionnaires. Cette gouvernance garantit l'intégration des citoyens dans la conduite du projet.

Autres spécificités

Le Centre d'Enfouissement Technique classé ne disposait pas de membrane d'étanchéité. La pose des panneaux a donc pu être réalisée à l'aide de pieux vissés, sans béton, améliorant le bilan carbone de l'installation, diminuant son coût de construction et facilitant son démantèlement en fin de vie.

Les retombées économiques financent d'autres initiatives locales de transition énergétique, comme des actions de sobriété locale, ainsi que des formations aux EnR et à l'autoconsommation. Le site fait l'objet de visites scolaires.

Depuis 2024, le site accueille de l'éco-pâturage, offrant un revenu complémentaire au berger dont les moutons entretiennent la tonte.



Porteurs et financeurs du projet LIFE



RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE
Life20 GIC/FR/001820 - LIFE_LETsGO4Climate
The LIFE_LETsGO4Climate project has received funding from the LIFE Programme of the European Union. Le projet LIFE_LETsGO4Climate est co-financé par le Programme LIFE de l'Union Européenne.
Plus d'informations sur : Life-letsgo4climate.eu

Énergie Partagée fédère, accompagne et finance les initiatives de production d'énergie renouvelable portées et maîtrisées par des collectifs citoyens et des collectivités locales.

